

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2022

DEL-2022-16

L'An deux mille vingt-deux, le trois mars, à 8 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 24/2/2022, s'est réuni 'Salle du Bureau' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, OBERLI.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, GILLET, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GIRARD, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 17

Représentés par mandat : 2

**Objet : COMMUNE DE SCIEZ - ROUTE DE PERRIGNIER - AMENAGEMENT DE VOIRIE ET DES QUAIS
BUS, ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE
DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET THONON AGGLOMERATION**

Exposé du Président,

Par délibération en date du 23 novembre 2021, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, la commune de SCIEZ et Thonon Agglomération pour l'aménagement de voirie de la route de Perrignier.

La commune de SCIEZ entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'aménagement de voirie de la route de Perrignier.

Thonon Agglomération réalise, pour sa part, l'aménagement des quais bus sur ce secteur.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux, selon les lots suivants :

La consultation comprend 3 lots.

- **LOT N°1 : « TERRASSEMENT, VRD »**
- **LOT N°2 : « REVETEMENTS / SIGNALISATION »**
- **LOT N°3 : « GENIE ELECTRIQUE »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 21 février 2022, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1** : L'entreprise COLAS pour un montant de 771.159,20 € HT.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 97.545,13 € HT.
- **Lot n°2** : L'entreprise COLAS pour un montant de 382.232,00 € HT.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 16.326,75 € HT.
- **Lot n°3** : L'entreprise SIPE pour un montant de 95.212,00 € HT.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure pour les lots n°1 et 2 avec les titulaires retenus, et à autoriser le Président à signer les marchés relatifs aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°3 avec le titulaire retenu et à autoriser le Président à le signer.

M. Noël MATHIAN ne prend pas part au vote.

Adopté.

Le Président,



Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUES